



Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session
Point 119 de la liste préliminaire*
Suite donnée aux textes issus
du Sommet du Millénaire

Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015

Rapport annuel du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport examine les progrès accomplis récemment dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les difficultés qui restent à surmonter d'ici à 2015. À la demande des États Membres, il analyse les expériences réussies de promotion d'une croissance économique soutenue et partagée dans le cadre des stratégies visant à la réalisation des objectifs du Millénaire. Il souligne par ailleurs la nécessité d'intensifier les efforts pour renforcer le partenariat mondial pour le développement (objectif 8) conformément aux engagements et de donner une suite appropriée aux accords convenus en 2010 lors de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement. L'échéance de 2015 se rapprochant, le moment est venu de réfléchir à l'avenir de l'action internationale pour le développement; le présent rapport avance des suggestions sur les principaux facteurs à prendre en considération pour un nouveau programme d'action et sur les processus de consultation appropriés.

* A/66/50.



I. Introduction

1. Plus de 10 ans après que les dirigeants mondiaux se sont entendus sur les buts et objectifs à atteindre pour réduire fortement l'extrême pauvreté, la faim, l'illettrisme et la maladie, la Déclaration du Millénaire¹ et l'organisation générale des responsabilités concernant les objectifs du Millénaire pour le développement qui en a été tirée ont inspiré les efforts de développement et contribué à déterminer les priorités et orienter les interventions. Dans le texte issu de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement² intitulé « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement », les États Membres ont prié le Secrétaire général de rendre compte des progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire et de faire des recommandations sur les mesures supplémentaires à prendre pour faire avancer au-delà de 2015 l'action des Nations Unies en faveur du développement. En outre, dans sa résolution 65/10, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire figurer dans son rapport annuel sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, jusqu'en 2015, une analyse et des recommandations concernant les politiques à suivre pour mettre une croissance économique soutenue, partagée et équitable au service de l'accélération de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire.

2. Le présent rapport fait suite à ces demandes; il est le premier d'une série de rapports analytiques annuels sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement contenant des recommandations pour faire avancer au-delà de 2015 l'action des Nations Unies en faveur du développement.

II. Progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement³

A. Progrès accomplis

3. D'importants progrès ont été réalisés dans un certain nombre de domaines grâce à la croissance soutenue du revenu par habitant de certains pays en développement et aux efforts ciblés accomplis dans des domaines essentiels, notamment l'expansion des programmes de fourniture directe de services et d'autres ressources à ceux qui en ont le plus besoin.

4. Le monde dans son ensemble peut encore atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté malgré les reculs enregistrés au cours de la récession de 2008-2009 et les crises des prix des aliments et de l'énergie qui l'ont accompagnée. On prévoit qu'en 2015 le taux de pauvreté dans le monde sera tombé à moins de 15 %, c'est-à-dire bien en dessous de l'objectif de 23 %. Cette tendance mondiale traduit cependant surtout la croissance rapide et l'élimination accélérée de la pauvreté en Asie orientale, notamment en Chine. Au rythme actuel, il est improbable que l'Afrique subsaharienne, l'Asie occidentale et les pays du Caucase et d'Asie centrale réduisent

¹ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

² Résolution 65/1 de l'Assemblée générale.

³ Sauf indication contraire, le présent chapitre s'inspire de la base d'information établie par le Rapport 2011 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, disponible à l'adresse : <http://unstats.un.org/unds/mdg/Host.aspx?Content=Products/ProgressReports.htm>.

de moitié, à l'horizon 2015, la proportion de leur population subsistant avec moins de 1,25 dollar par jour. En outre, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté augmente actuellement dans de nombreuses parties du monde.

5. L'accès à l'enseignement primaire s'est grandement amélioré depuis 1990. Le taux net de scolarisation est passé de 80 % en 1991 à 88 % en 2005. L'Asie du Sud-Est, l'Afrique du Nord, l'Amérique latine et l'Asie de l'Est sont proches d'atteindre l'objectif visé qui est l'accès universel à l'enseignement primaire. Toutefois, pour l'ensemble du monde en développement, les progrès les plus récents en matière de taux de scolarisation et d'achèvement des études primaires ont été décevants. Le taux net de scolarisation n'a augmenté que de 7 % depuis 1999 pour atteindre 89 % en 2009.

6. L'objectif fixé pour la réduction de la mortalité infantile dans le monde pourrait également être atteignable. Pour y parvenir, il faudra intensifier les efforts dans un certain nombre de régions, en particulier l'Asie du Sud, l'Afrique subsaharienne et l'Océanie. À l'échelle mondiale, le nombre de décès chez les enfants de moins de 5 ans est tombé de 12,4 millions en 1990 à 8,1 millions en 2009, soit près de 12 000 décès d'enfants de moins chaque jour. De 2000 à 2008, grâce à l'effet combiné d'une meilleure couverture vaccinale et de la possibilité de recevoir une dose de rappel, le nombre de décès dus à la rougeole dans le monde a été réduit de 78 %. Ces décès évités représentent un quart de la diminution de la mortalité de toutes origines parmi les enfants de moins de 5 ans, mais les enfants appartenant aux foyers les plus pauvres restent disproportionnellement vulnérables dans toutes les régions du monde en développement.

7. La prévalence du paludisme et le nombre de décès qui lui sont imputables ont sensiblement baissé au cours de la dernière décennie grâce à l'accroissement du financement et aux mesures prises pour lutter contre la maladie. Dans la seule période de 2008 à 2010, 290 millions de moustiquaires ont été distribuées en Afrique subsaharienne, soit un nombre suffisant pour protéger 76 % des 765 millions de personnes exposées.

8. Les nouveaux cas d'infection par le VIH et le fardeau des autres maladies transmissibles n'ont cessé de baisser, l'essentiel de cette baisse étant enregistré en Afrique subsaharienne. Grâce à une importante augmentation des programmes et du financement, le nombre de personnes recevant un traitement antirétroviral pour le VIH ou le sida a été multiplié par 13 de 2004 à 2009. Cela a permis de réduire de 19 % le nombre de décès liés au sida au cours de la même période. Le nombre de vies sauvées depuis 1995 grâce à des protocoles internationaux efficaces pour le traitement de la tuberculose pourrait atteindre 6 millions.

9. Le monde est en mesure de réaliser l'objectif global d'un accès accru à de l'eau de boisson de meilleure qualité. Les progrès dans ce domaine ont cependant été très inégaux d'un pays et d'une région à l'autre. Par ailleurs, dans de nombreuses parties du monde, les problèmes de qualité de l'eau demeurent en raison de la pollution et de la contamination des eaux superficielles et souterraines. Dans toutes les régions du monde, les populations rurales tendent à être très en retard sur les populations urbaines. Ainsi, en Afrique subsaharienne, un citoyen est près de deux fois plus susceptible d'avoir accès à une source d'eau de boisson améliorée qu'un habitant de la campagne.

B. Les populations les plus vulnérables restent défavorisées à de nombreux égards

10. Peu ou pas de progrès ont été réalisés en matière de réduction de la malnutrition dans les familles les plus pauvres, en particulier en Asie du Sud. Après plusieurs décennies de progrès, le nombre de personnes sous-alimentées a fortement augmenté dans le monde au cours des dernières années, en raison notamment de la hausse des prix des aliments et de l'augmentation des pertes d'emplois et de revenus entraînée par la crise économique mondiale. Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), plus d'un milliard de personnes ont souffert de la faim en 2009. Ce chiffre est tombé à 925 millions en 2010, mais reste bien au-dessus de l'objectif du Millénaire pour le développement concernant la faim. Les carences en micronutriments (ce qu'on appelle la « faim insoupçonnée ») affectent environ 2 milliards de personnes dans le monde. En Asie du Sud, la pénurie d'aliments de qualité, les mauvaises pratiques alimentaires, l'hygiène insuffisante et la pauvreté généralisée ont entraîné le taux le plus élevé au monde d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale. Les enfants vivant dans les zones rurales des régions en développement sont deux fois plus susceptibles de souffrir d'insuffisance pondérale que les enfants des villes. Un bilan nutritionnel insuffisant à l'âge de 2 ans condamne l'enfant à être plus petit, à aller à l'école plus tard, à être moins doué pour les études, à avoir un revenu moins élevé à l'âge adulte et, dans le cas des filles, à être plus exposé au risque de complications à l'accouchement et de mortalité maternelle.

11. Des insuffisances importantes subsistent en matière de scolarisation dans le primaire et d'achèvement des études primaires. En Afrique subsaharienne, le taux de scolarisation dans le primaire est passé de 54 % en 1991 à 76 % en 2009, mais cela laisse encore 24 % d'enfants de la région non scolarisés. D'une manière générale, les enfants des foyers les plus pauvres des pays en développement, en particulier ceux qui vivent dans les régions rurales et ceux qui sont handicapés, sont moins susceptibles d'être scolarisés dans le primaire et plus susceptibles d'en sortir prématurément. Dans les régions en développement, les filles appartenant aux 20 % de foyers les plus pauvres sont 3,5 fois plus susceptibles de ne pas aller à l'école que les filles des foyers les plus riches et quatre fois plus que les garçons de ces mêmes foyers. Par ailleurs, les données récentes indiquent que la qualité de l'enseignement progresse moins vite que les taux de scolarisation⁴.

12. C'est dans l'accès aux soins maternels que les disparités sont les plus flagrantes. La très vaste majorité des décès liés à la maternité sont évitables. Pourtant, la grossesse reste un risque de santé majeur dans de nombreuses parties du monde, en particulier parmi les femmes autochtones pauvres⁴ et celles qui habitent dans les zones rurales. Au Mexique et au Panama, par exemple, le risque de décès des femmes autochtones au moment de l'accouchement est trois fois plus élevé que pour les autres femmes. En Asie du Sud, 94 % des femmes appartenant aux 20 % de foyers les plus riches reçoivent des soins prénatals, tandis que seulement 48 % des femmes des 20 % de foyers les plus pauvres ont accès à de tels soins. Les décès liés à la maternité restent à un niveau inacceptable en Afrique subsaharienne et en Asie

⁴ Banque mondiale, Rapport de suivi mondial 2011 : Improving the Odds of Achieving the MDGs (Améliorer les chances de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement) (Washington, 2011).

du Sud. Cela est dû à l'attention insuffisante que portent les décideurs à l'amélioration de l'efficacité et de la couverture du système de soins maternels et aggravé par la limitation des ressources. L'aide publique au développement relative à la santé de la procréation, qui pourrait finir par réduire le coût des soins de santé maternelle et néonatale, a diminué ces dernières années.

13. Plus de 2,6 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à des installations sanitaires adéquates. Moins d'un tiers de la population de l'Afrique subsaharienne a accès à des installations sanitaires hygiéniques. La proportion est extrêmement faible dans les zones rurales, où seulement un quart de la population utilise des installations sanitaires améliorées. Même si l'objectif du Millénaire pour le développement est atteint, il restera 1,7 milliard de personnes sans accès à des installations sanitaires de base. D'après les tendances actuelles, 1 milliard de personnes supplémentaires en seront également privées et, en 2015, il y aura donc 2,7 milliards de personnes sans accès à des installations sanitaires de base. En Asie du Sud, les riches bénéficient d'une manière disproportionnée des améliorations des systèmes sanitaires, alors que ceux-ci ne se sont guère améliorés pour les 40 % de foyers les plus pauvres. Dans la résolution 65/153 de l'Assemblée générale sur le thème « Assainissement durable : campagne quinquennale jusqu'en 2015 », les États Membres sont convenus de redoubler d'efforts pour renforcer la volonté politique, sensibiliser davantage le public et assurer des actions locales accrues pour améliorer l'assainissement.

14. Le nombre de personnes vivant dans des taudis a continué d'augmenter et continuera d'augmenter dans le proche avenir. Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif du Millénaire pour le développement ont été insuffisants pour compenser la croissance de l'habitat spontané. Le nombre de résidents des villes habitant dans des taudis est actuellement estimé à 820 millions. Une expansion plus rapide des services de base est essentielle pour améliorer les conditions de vie de cette population urbaine en expansion, de même que l'adoption de mesures visant à créer de meilleures possibilités d'emploi dans les zones urbaines et rurales.

15. Beaucoup de gens n'ont pas l'occasion d'obtenir des emplois décents. Le manque d'emplois productifs et décents a été la principale cause de l'insuffisance de la réduction de la pauvreté dans de nombreuses parties du monde et de l'augmentation, qui se poursuit, du nombre de travailleurs pauvres. Même avant la crise de 2007, quelque 624 millions de travailleurs, en particulier dans les zones rurales, soit 24 % du total mondial, ainsi que leur famille vivaient dans une extrême pauvreté. On estime que de 2007 à 2009 ce nombre a augmenté de 122 millions, dont 57 en Asie du Sud et 24 en Afrique subsaharienne. Davantage de jeunes sont pauvres ou sous-employés que jamais auparavant : quelque 152 millions de jeunes ont du travail, mais appartiennent à des foyers dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour. Des millions de jeunes sont « piégés » temporairement et involontairement dans des emplois à temps partiel ou occasionnels qui offrent peu d'avantages et des perspectives limitées de progresser dans la vie. Les jeunes femmes sont souvent confrontées à des obstacles supplémentaires.

16. L'absence de possibilités d'emploi a été une source de conflits civils et armés dans de nombreux pays et entravé les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À ce jour, aucun pays à bas revenu sujet à des conflits n'a réalisé un seul objectif du Millénaire pour le développement. Les

enfants nés dans des pays affectés par des conflits sont deux fois plus susceptibles que les autres d'être mal nourris et de mourir avant l'âge de 5 ans⁵. Plus de 40 % des enfants qui ne vont pas à l'école primaire (28 millions pour l'ensemble du monde) vivent dans des pays pauvres affectés par des conflits. En moyenne, un pays ayant connu des violences majeures au cours de la période 1981-2005 a un taux de pauvreté supérieur de 21 % à celui d'un pays qui n'en a pas connu. Le coût moyen d'une guerre civile équivaut à plus de 30 années de croissance du PIB pour un pays en développement de taille moyenne et il faut généralement 20 ans après la fin de violences civiles majeures pour que les échanges commerciaux retrouvent leur niveau antérieur.

17. Les crises humanitaires et les conflits continuent de déraciner des millions de gens dans le monde. Ces crises entravent aussi le retour des réfugiés et personnes déplacées. À la fin de 2010, près de 43 millions de personnes étaient déplacées dans le monde en raison de conflits et de persécutions, soit le nombre le plus élevé depuis le milieu des années 90, et environ un demi-million de plus que l'année précédente. Quinze millions d'autres personnes avaient été déplacées par des catastrophes naturelles.

18. La fréquence élevée des cas de violences armées liées à la criminalité constitue un obstacle supplémentaire à la croissance et au développement d'un certain nombre de pays. La pauvreté, les inégalités et les crises économiques peuvent entraîner un cercle vicieux de criminalité qui ne fait qu'aggraver la situation sociale et économique. D'autres formes de criminalité, telles que la corruption, l'extorsion et le vol d'actifs économiques, peuvent priver les acteurs économiques de ressources importantes et encore affaiblir l'état de droit.

Les disparités entre les sexes persistent et limitent les progrès concernant les autres objectifs du Millénaire pour le développement

19. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dépend de manière fondamentale de l'éducation des femmes. Fournir aux filles davantage de possibilités de terminer leurs études primaires et secondaires est essentiel. L'élévation du niveau d'éducation des femmes s'est révélée critique pour l'amélioration de la santé et l'augmentation des revenus familiaux grâce à de meilleures possibilités d'emploi pour les femmes. Malgré des progrès visibles, la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, objectif censé être atteint en 2015, reste irréalisable en Afrique subsaharienne, Afrique du Nord, Asie de l'Ouest et du Sud et Océanie. La pauvreté, de son côté, désavantage les filles, car celles qui appartiennent à des foyers pauvres sont moins susceptibles d'aller à l'école que les garçons de même origine.

20. L'augmentation de la proportion de femmes ayant un emploi rémunéré en dehors du secteur de l'agriculture a été timide. À l'échelle mondiale, la part des femmes dans les emplois rémunérés non agricoles n'a augmenté que légèrement, étant passée de 35 % en 1990 à 40 % en 2009. En Asie de l'Ouest et en Afrique du Nord, cette part est plus faible et les progrès ont été moindres. Les progrès se sont encore ralentis en raison de la crise économique mondiale et, pendant la reprise, les possibilités d'emploi pour les femmes n'ont pas progressé autant que pour les

⁵ Banque mondiale, Rapport de suivi mondial 2011 : Conflict, Security and Development (Conflit, sécurité et développement) (Washington, 2011).

hommes. En outre, dans la plupart des pays en développement, les femmes sont plus susceptibles d'avoir des emplois mal payés et précaires dans le secteur informel.

21. La participation des femmes à la prise des décisions politiques augmente lentement. Au niveau mondial, le pourcentage de sièges parlementaires détenus par des femmes est passé de 11,6 % en 1995 à 19,3 % en 2011, ce qui signifie qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif d'une représentation égale des femmes et des hommes à l'horizon 2015. Les femmes pauvres et les femmes rurales sont généralement marginalisées dans les instances de prise de décisions du monde entier.

C. Évolution vers des voies de développement plus durables

22. Le déboisement se poursuit à l'échelle mondiale à un rythme décroissant, mais toujours alarmant. Il est tombé d'environ 16 millions d'hectares par an dans les années 90 à quelque 13 millions au cours de la dernière décennie. Dans le même temps, le reboisement et l'expansion naturelle des forêts dans certains pays ont réduit la perte nette de zones boisées, mais, malgré cela, le monde a continué de perdre 5,2 millions d'hectares de forêt par an entre 2000 et 2010. Environ 12 % de la superficie de la planète et près de 1 % de ses mers sont actuellement protégés, mais d'autres zones critiques pour la biodiversité terrestre ne le sont pas encore adéquatement. En 2009, seulement la moitié des 820 écorégions terrestres étaient protégées sur plus de 10 % de leur surface. L'essentiel du déboisement continue de se produire sous les tropiques, tandis que l'expansion des zones boisées se produit surtout dans les zones tempérées et boréales.

23. Les forêts jouent un rôle important dans le cycle mondial du carbone. Le secteur forestier à lui seul est à l'origine d'environ un sixième de toutes les émissions de gaz à effet de serre dues à l'homme, essentiellement en raison du déboisement. À la fin de 2010, certains pays sont convenus d'établir au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques un mécanisme pour récompenser les pays en développement qui réduisent leurs émissions de carbone dues au déboisement et à la dégradation des forêts grâce au Programme de collaboration renforcé des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (mécanisme REDD-plus). Si elle réussit, cette initiative atténuera les changements climatiques et réduira les pertes de forêts et de biodiversité, tout en fournissant aux communautés qui dépendent de la forêt d'autres sources de revenus.

24. La croissance rapide de la proportion de stocks de poissons sauvages qui sont épuisés et surexploités dans le monde est très préoccupante; 15 % des stocks de poissons sauvages, taux le plus bas jamais enregistré, sont peu exploités. La proportion de stocks de poissons sauvages qui sont soit surexploités, soit épuisés est passée de 10 % en 1974 à 32 % en 2008.

25. Le monde n'a pas tenu l'objectif fixé pour 2010 en matière de préservation de la diversité biologique. On a réussi dans une certaine mesure à ralentir l'appauvrissement de la biodiversité, mais les pertes se poursuivent. Malgré l'adoption, comme outil majeur de promotion du développement durable, du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages qui en découlent, près de 17 000 espèces de végétaux et d'animaux sont menacés d'extinction. D'après les tendances actuelles, les pertes d'espèces se

poursuivront tout au long du siècle avec un risque croissant de menaces alarmantes pour les écosystèmes. L'appauvrissement irréversible de la biodiversité, notamment dans l'agriculture, entravera les efforts visant à réaliser les autres objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux liés à la pauvreté, à la faim et à la santé.

26. Les émissions de gaz carbonique (CO₂) ont continué d'augmenter. En 2008, elles étaient supérieures d'environ 40 % à leur niveau de 1990. Toujours en 2008, dernière année pour laquelle on dispose de données, les émissions mondiales de CO₂ ont atteint 29,4 milliards de tonnes métriques, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à l'année précédente. Selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la décennie 2001-2010 a été la plus chaude jamais enregistrée en termes de températures mondiales moyennes.

27. Les effets préjudiciables des changements climatiques, les pénuries d'eau et l'élévation du niveau de la mer entraîneront des coûts élevés pour les pays en développement alors qu'ils sont les moins à même d'y faire face. Le risque de catastrophes liées au climat a augmenté de manière alarmante au cours des dernières décennies⁶. La désertification, la dégradation des terres et la sécheresse continuent de figurer parmi les défis environnementaux mondiaux les plus urgents de notre temps. La dégradation des terres affecte 1,5 milliard de personnes dans le monde, dont la subsistance dépend directement de l'utilisation de ces terres dégradées. Il est probable que la variabilité accrue du climat aura des effets préjudiciables sur la production agro-alimentaire, en particulier dans les pays à bas revenus, qui souffrent beaucoup plus de la faim et de la pauvreté et sont plus vulnérables aux changements climatiques, lesquels peuvent également accroître le risque de violence en aggravant les pénuries de ressources. Ainsi, en Afrique subsaharienne, des conflits civils sont plus probables après des années de pluies insuffisantes⁷. Les catastrophes amenuisent les investissements consacrés au développement, par exemple lorsque des écoles et des établissements de santé sont détruits ou endommagés, alors que 85 % des gens les plus exposés aux tremblements de terre, cyclones, inondations et sécheresses vivent dans des pays en développement. Les pays les plus pauvres sont également confrontés à des taux de mortalité et des risques de pertes économiques disproportionnellement plus élevés.

D. La crise économique mondiale a freiné les progrès

28. La crise économique a eu des incidences profondes sur la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays en développement ont subi une décélération importante de leur croissance économique, laquelle a réduit pendant la crise la marge de manœuvre budgétaire dont ils disposaient pour investir dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Nombre d'économies ont connu une reprise rapide, souvent aidée par des mesures d'incitation budgétaires, notamment des mesures de protection sociale et autres à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement. La forte reprise de la production a également

⁶ Voir *La situation économique et sociale dans le monde 2011 : la grande transformation technologique pour une économie verte* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.11.II.C:1), chap. IV.

⁷ Voir Henk-Jan Brinkman et Cullen S. Hendrix (à paraître), *Food Insecurity and Violent Conflict: Causes, Consequences, and Addressing the Challenges*, Occasional Paper, PAM.

contribué à relever le niveau de l'emploi, mais souvent la plupart des emplois créés ont eu un caractère plus précaire. La forte hausse des prix mondiaux des aliments et du pétrole a également affecté la plupart des gens, en particulier les pauvres, notamment dans les pays disposant d'une marge de manœuvre budgétaire limitée et d'une protection sociale inadéquate. On estime que 44 millions de personnes supplémentaires ont basculé dans la pauvreté en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires du milieu de 2010 au début de 2011⁸, après quoi les prix des aliments et de l'énergie ont continué d'augmenter. On s'attend à ce que, au cours de la décennie à venir, les prix des denrées alimentaires restent assez élevés et que l'instabilité des prix des produits de base persiste⁹, ce qui affectera surtout les pays à bas revenu importateurs d'aliments. Cela pourra avoir pour effet d'accroître la substitution d'aliments riches en micronutriments, mais plus chers, par des féculents moins chers et conduire à une réduction des repas et des aliments consommés qui réduira les apports en nutriments.

29. En raison de la crise, le coût de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pourrait avoir augmenté de 1,5 % par an¹⁰. Des pays comme le Nicaragua, l'État plurinational de Bolivie et le Kirghizistan devront, entre 2010 et 2015, allouer 9,5 % de leur PIB en plus à l'enseignement, à la santé et aux services de base pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015. En soi, l'augmentation des dépenses sociales ne suffit pas à entraîner une reprise de la croissance; il faut des mesures complémentaires favorisant la création d'emplois, la diversification économique et l'augmentation de la productivité. Il faut aussi consacrer d'importants investissements supplémentaires à l'agriculture pour assurer des approvisionnements alimentaires suffisants.

III. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement requiert une croissance stable, équitable et partagée

A. Enseignements tirés d'expériences de croissance réussies

30. De nombreux pays en développement ont réalisé des progrès concernant certains objectifs du Millénaire pour le développement. Mais il leur faudra faire des progrès beaucoup plus rapides pour les atteindre tous dans les temps. Comme on l'a indiqué, les progrès ont été inégaux et n'ont souvent eu qu'une faible incidence sur les plus pauvres et les plus vulnérables. La croissance économique a aidé les pays en développement à progresser dans de nombreux domaines, mais souvent au prix d'inégalités accrues. Les différentes mesures et interventions n'ont pas entraîné des progrès simultanés vers la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour tous les segments de la population.

31. Pour progresser dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il faut une croissance soutenue, partagée, équitable et créant beaucoup d'emplois de manière à offrir des possibilités à tous, notamment aux

⁸ Voir www.worldbank.org/foodcrisis/foodpriceswatch/april_2011.html.

⁹ Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO, 2011-2020 (Paris, OCDE, 2011).

¹⁰ Voir les estimations mentionnées dans *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2011* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.11.II.C.2), encadré 1.3.

femmes, aux jeunes et aux groupes défavorisés. La Chine et d'autres pays d'Asie de l'Est ont réussi à réduire la pauvreté au cours des dernières décennies. Ils ont réussi à avoir une croissance économique forte et durable et à lui donner une large assise sur des périodes prolongées. La croissance a été soutenue par des politiques en faveur du changement structurel, généralement accompagnées d'améliorations de la productivité agricole, de gros investissements dans l'infrastructure et les services ruraux, de l'octroi aux pauvres des campagnes du droit à la propriété foncière, d'un soutien à l'industrialisation et de la possibilité de participer au commerce mondial. L'économie chinoise a connu une croissance de près de 10 % par an au cours des décennies qui ont suivi les réformes agraires de 1978. La croissance a par ailleurs été renforcée par une politique industrielle solide et un soutien au développement, à l'innovation et à la diffusion technologiques. Le Viet Nam et plusieurs autres pays d'Asie orientale ont également enregistré depuis les années 80, selon des schémas similaires, une réduction spectaculaire de la pauvreté. Antérieurement, le Japon et la République de Corée avaient connu une croissance et une réduction de la pauvreté rapides et soutenues en se fondant sur des stratégies de développement dont l'assise était très large. La croissance durable a également permis de faire les investissements cumulés nécessaires pour réaliser les autres objectifs du Millénaire pour le développement.

32. Une croissance économique durable doit être fondée sur une répartition équitable des chances. Dans l'expérience est-asiatique, c'est la répartition équitable du capital physique et humain qui a fourni les bases d'une croissance économique plus largement partagée. Les réformes foncières et agraires ont été essentielles pour assurer une répartition plus équitable des terres et des possibilités de production agricole lors du décollage économique de nombreux pays de la région. Les systèmes d'enseignement et de santé universels ont contribué à disséminer les améliorations en matière de développement humain.

33. Une croissance plus équitable permet d'accomplir des progrès plus rapides vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à l'éducation et à la santé. Les familles pauvres peuvent ne pas être en mesure d'envoyer leurs enfants à l'école, si elles ne peuvent assumer les dépenses supplémentaires que cela implique et/ou si leurs jeunes fils et filles doivent travailler pour compléter le revenu familial ou pour effectuer des travaux ménagers non rémunérés, comme chercher de l'eau ou du bois de feu. De même, l'état de santé des enfants et des mères dépend non seulement de la qualité des soins de santé, mais également de la nutrition. La qualité de vie dépend souvent du revenu familial. Dans certains pays, les gouvernements ont réduit les inégalités par des politiques de protection sociale, notamment des programmes de transferts monétaires et des systèmes de retraite subventionnés. Ces mesures ont assuré une certaine protection des revenus pendant les ralentissements économiques et incité les parents à maintenir leurs enfants à l'école et à prendre des mesures d'hygiène, mais n'ont contribué que marginalement à corriger les inégalités.

34. Croissance soutenue n'est pas synonyme de croissance durable. Les taux actuels d'urbanisation et les technologies utilisées dans l'agriculture et l'industrie épuisent rapidement les ressources naturelles dont dépend la vie sur la planète. Les risques de catastrophes liées au climat se sont déjà intensifiés de manière alarmante au cours des dernières décennies. Les changements climatiques et l'épuisement des ressources naturelles affectent la croissance des pays à faible revenu : pour chaque degré d'augmentation de la température moyenne du globe, les pertes de production

seront de 2 à 3 % Les changements climatiques réduisent d'ores et déjà les rendements agricoles dans diverses parties du monde. De nombreux pays à faible revenu devront assumer des coûts élevés dus à l'évolution des conditions climatiques, à la désertification, à la pénurie d'eau et à la montée des eaux des océans, autant de facteurs qui retarderont la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les régions affectées.

B. Comment assurer une croissance soutenue, équitable et partagée¹¹

35. Les contextes et la situation de départ de chaque pays sont différents et l'expérience passée indique qu'il existe de nombreuses voies pour surmonter les obstacles qui s'opposent à une croissance et un développement soutenus. Les pays qui ont le mieux réussi ont non seulement appliqué des stratégies visant à surmonter des contraintes majeures particulières, mais ont également veillé à établir un degré de cohérence assez élevé entre leurs politiques économique, sociale et parfois environnementale. Les stratégies de développement nationales doivent permettre une cohérence politique adaptée à la situation du pays. C'est pourquoi une stratégie de croissance et de développement soutenus et partagés requiert notamment les éléments suivants :

Un cadre macroéconomique axé sur le développement

36. Les politiques macroéconomiques doivent soutenir la croissance et la création d'emplois productifs. La crise économique mondiale récente et les fluctuations des marchés mondiaux des produits de base et des marchés financiers ont créé de graves difficultés macroéconomiques pour les pays en développement. Elles mettent également en lumière l'importance primordiale de la mise en place de cadres de politique macroéconomique anticyclique cohérents afin de réduire au minimum les incidences préjudiciables d'un environnement économique extérieur instable. Les fonds de stabilisation des prix des produits de base peuvent aider les pays exportateurs de tels produits à neutraliser les effets de l'instabilité des prix sur les marchés mondiaux. Dans les pays à compte de capital ouvert, il est de plus en plus difficile de mener une politique monétaire anticyclique, mais il est possible de regagner un certain contrôle par des mesures qui réglementent mieux les flux de capitaux et le secteur financier national. Assurer une croissance stable au moyen d'un tel cadre est nécessaire, mais non suffisant pour un développement partagé. Ce dernier exige que l'on complète les politiques anticycliques par des décisions portant sur l'allocation des ressources qui assurent un soutien à long terme aux investissements consacrés à l'infrastructure de base, à l'enseignement, à la santé et à d'autres services essentiels ainsi que par des mesures favorisant un changement structurel dynamique et la création d'emplois, et notamment des politiques de développement agricole et industriel. Dans les pays exposés aux risques naturels, les décisions et politiques de dépenses connexes doivent être conformes aux stratégies de gestion des risques de catastrophe afin de réduire au minimum les reculs de développement dus aux risques naturels.

¹¹ Voir *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2010 : de nouveaux outils pour le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.II.C.1), chap. II (2010).

37. Dans les pays affectés par un conflit ou qui viennent d'en sortir, le soutien international doit donner la priorité au développement des capacités de gestion économique pour le développement national et la réconciliation. Il est essentiel pour la consolidation de la paix qu'il existe un fort sentiment d'appropriation des politiques nationales. L'édification de la nation et le soutien public se renforcent avec une gestion appropriée des fonctions gouvernementales essentielles, la sécurité et la sûreté, la fourniture de services de base, la croissance économique accompagnée de la création d'emplois et la gestion des ressources naturelles. Une croissance partagée et riche en emplois contribue à atténuer les tensions sociales susceptibles de menacer la stabilité politique. Le cadre politique des Nations Unies pour la création d'emplois, la génération de revenus et la réintégration après un conflit en vue d'améliorer la stabilité à court terme constitue un guide utile pour créer les conditions d'une paix durable¹².

38. Le développement agricole et rural dans l'optique d'une croissance partagée doit devenir une priorité en particulier dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. L'accroissement de la productivité, durabilité et capacité d'adaptation de quelque 500 millions de petits exploitants agricoles des pays en développement augmenterait dans de fortes proportions la sécurité alimentaire et la croissance économique partagée. Des options politiques cohérentes sont nécessaires pour éliminer les obstacles qui s'opposent à un développement agricole et rural plus rapide et concernent notamment l'accès sûr aux terres, les droits sur l'eau, le développement des services de vulgarisation et des services financiers, l'amélioration de l'infrastructure (transports, stockage, systèmes d'irrigation et d'adduction d'eau et fourniture d'énergie) et les marchés agricoles. Il faut aussi mettre en place des mécanismes pour atténuer les risques (assurance des récoltes et assurance contre les intempéries, par exemple) et accroître la capacité des petits exploitants agricoles à gérer les risques. En portant une attention particulière à l'amélioration des conditions de production des travailleuses agricoles, on peut générer des gains économiques et sociaux supplémentaires¹³. L'intégration des politiques agricoles et environnementales dans la politique plus vaste de développement rural garantit que les forêts et les autres écosystèmes continueront de soutenir les systèmes d'exploitation agricole (voir plus loin). Les activités d'après récolte axées sur la transformation, la conservation et la préparation de la production agricole aux fins de consommation intermédiaire ou finale constituent dans les pays en développement une source majeure d'emplois manufacturiers et de revenus. Les politiques adoptées à cet égard doivent également promouvoir le

¹² Voir Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, Observation individuelle concernant la Convention sur la politique de l'emploi, 1964 (n° 122), Soudan (ratification : 1970), Organisation internationale du Travail, 2010 et « Emploi pour la paix, la stabilité et le développement : Projet de stratégie régionale pour la corne de l'Afrique, 2011-2015 » à l'adresse : www.ilo.org/public/english/region/afpro/addisababa/pdf/regionalstrategymar2011.pdf.

¹³ Selon des estimations récentes, si elles avaient accès aux moyens de production comme les hommes, les femmes pourraient accroître la productivité des fermes de 20 à 30 %, ce qui augmenterait la production agricole totale de 2,5 à 4 % et pourrait réduire de 12 à 17 % le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde; voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, « Le rôle des femmes dans l'agriculture : combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement » (Rome, 2011).

développement et le transfert de technologies appropriées, la formation professionnelle et l'entrepreneuriat.

Adoption et diffusion de technologies vertes et de stratégies de gestion durable des ressources nationales

39. Les pays en développement devront rechercher de nouveaux moyens d'assurer une gestion environnementale, une croissance économique et un progrès social durables. On peut découpler la croissance économique et la dégradation de l'environnement en améliorant le rendement et la viabilité de l'utilisation des ressources et des processus de production et en réduisant la consommation de ressources, la pollution et le gaspillage. Des mesures relativement simples, telles que, parmi beaucoup d'autres, le recyclage et la réutilisation, l'emploi d'ampoules économiques, la conversion de déchets en engrais, la protection de la biodiversité et des écosystèmes et les méthodes d'irrigation à faible consommation d'eau, contribueront à la croissance tout en protégeant l'environnement. Limiter au maximum la dégradation des sols, réhabiliter les zones dégradées et optimiser l'occupation des sols sont essentiels pour une gestion rationnelle des terres. Le principe de Rio de la « responsabilité commune mais différenciée » doit être appliqué dans la coopération internationale pour assurer le passage à des processus de production économique plus verts et durables.

40. L'augmentation de la capacité de production des petits exploitants agricoles doit intégrer des technologies viables du point de vue de l'environnement et adaptables au climat et une gestion améliorée des ressources naturelles. Il existe de vastes possibilités de solutions gagnantes sur tous les tableaux pour accroître la productivité et les revenus des agriculteurs, réduire la malnutrition, rétablir les environnements fragiles et contribuer à atténuer les changements climatiques. Les gouvernements et les réseaux internationaux de partage du savoir doivent faciliter la dissémination à grande échelle, l'adaptation et l'adoption de technologies et d'innovations pour accroître la production, la rentabilité, l'adaptabilité et la capacité d'atténuation des changements climatiques des systèmes de production ruraux. Il est possible de faire fond sur les innovations locales réussies qui accroissent la productivité. De telles innovations ont amélioré la gestion des parasites et des mauvaises herbes, l'utilisation des ressources en eau et la biodiversité. Le défi sur le plan politique est d'identifier et de soutenir l'adaptation et le développement des innovations agricoles locales, y compris dans les pays et régions pauvres où il n'existe pas de sécurité alimentaire. Les conditions agro-écologiques varient beaucoup d'une région à l'autre; cela signifie qu'il faut adapter les techniques et pratiques agricoles aux conditions locales. Il existe un vaste choix de techniques et de pratiques durables en agriculture, qui offrent diverses options de changement radical vers une sécurité alimentaire durable. On peut citer les savoirs et pratiques agricoles traditionnels, tels que la culture sans labour, l'assolement, la plantation intercalaire, l'utilisation d'engrais verts, la récupération de l'eau et l'utilisation rationnelle de l'eau pour les cultures. En outre, de nouvelles variétés de cultures vivrières à haut rendement et résistant aux parasites et aux maladies, économes en eau et ne nécessitant que peu ou pas d'engrais chimiques ou de pesticides sont en cours de mise au point¹⁴.

¹⁴ FAO, Climate-Smart Agriculture: Policies, Practices and Financing for Food Security and Mitigation (Rome, 2010).

Politiques sociales cohérentes et sans exclusion

41. Des politiques sociales détaillées sont essentielles pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et nécessaires pour une croissance durable, équitable et partagée¹⁵. Les expériences nationales réussies indiquent que la fourniture universelle de services de base, fondée sur des droits reconnus (découlant du paiement de redevances ou de contributions) nécessite une participation active de l'État à la fourniture directe de ces services, à leur financement ou à leur réglementation s'ils sont fournis par le secteur privé. L'État doit porter une attention particulière à la desserte adéquate des zones rurales et autres zones défavorisées et prendre des mesures pour faciliter l'accès des groupes marginalisés et pauvres. Les programmes sociaux propres à certains secteurs, comme les repas scolaires, les manuels scolaires gratuits et les médicaments subventionnés, peuvent aider à améliorer les résultats dans les domaines de l'enseignement et de la santé. De même, les programmes de transferts monétaires stimulent l'accès aux nécessités de base, en particulier lorsqu'ils sont établis de manière durable et prévisible.

42. Les programmes d'assurance sociale fondés sur la solidarité contribuent à favoriser la cohésion sociale et la mise sur pied de coalitions. Le fait d'étendre la couverture des systèmes officiels d'assurance sociale peut contribuer de multiples manières à la réalisation de plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement. Les systèmes d'assurance sociale du secteur formel liés aux gains peuvent perpétuer les inégalités du marché du travail. Il est possible de prendre des mesures pour en élargir la couverture, unifier les règles et les systèmes (de façon à ce que les risques soient partagés parmi un groupe plus large et plus diversifié de citoyens) et accroître l'élément de solidarité/redistribution des régimes d'assurance (par exemple avec une retraite minimum garantie à chaque citoyen). Certains pays ont ainsi réussi non seulement à élargir la couverture de leur système, mais aussi à harmoniser et unifier des systèmes fragmentés, à abaisser les coûts et à améliorer l'équité et l'intégration sociale. Les principaux défis sur le plan politique sont d'assurer que la politique de sécurité sociale couvre les ouvriers migrants et les personnes souffrant du VIH/sida.

Protection des droits de l'homme et bonne gouvernance

43. La mise en place d'un cadre des droits de l'homme contribue à assurer la réalisation des objectifs du Millénaire pour tous les citoyens. Dans le document issu de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, les États Membres ont reconfirmé que « le respect, la promotion et la protection des droits de l'homme font partie intégrante d'une action efficace pour la réalisation des objectifs du Millénaire » (par. 53)² et reconnu « l'importance que revêtent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » (par. 54)². Un cadre des droits de l'homme enrichit la mise en œuvre des politiques en permettant la participation effective de toutes les parties prenantes à la prise de décisions et en améliorant la responsabilisation et la gouvernance. Les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement peuvent être améliorés si les droits de l'homme sont institutionnalisés de manière à

¹⁵ Pour un examen plus détaillé des questions visées aux paragraphes 40 et 41 du rapport, voir Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, *Combating Poverty and Inequality: Structural Change, Social Policy and Politics*, chap. 5 (Genève, 2010).

permettre aux citoyens de s'organiser et de participer aux décisions de politique publique et d'en suivre les résultats.

44. La bonne gouvernance et le maintien de l'état de droit aux niveaux national et international sont également essentiels. La résolution 65/1 de l'Assemblée générale a également reconnu l'importance de la transparence et de la responsabilité. Les États Membres se sont engagés à restreindre les flux financiers illicites à tous les niveaux en accroissant la divulgation et la transparence des renseignements financiers et ont été invités à ratifier et mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption¹⁶. Le renforcement des efforts de lutte contre la corruption aux niveaux national et multinational, y compris l'assistance technique et les autres formes de soutien visant à accroître les capacités des pays en développement, revêt une importance cruciale. Les flux financiers ayant pour objet l'évasion fiscale utilisent souvent les mêmes circuits que les recettes du trafic de drogues et le financement du terrorisme, qui tous deux font déjà l'objet d'une coopération en matière de suivi et d'interdiction. Les pays doivent coopérer et s'entraider à percevoir l'impôt, ce qui contribuera à mobiliser les ressources nécessaires pour financer les stratégies de développement partagé.

IV. Réalisation de l'objectif relatif au partenariat mondial pour le développement

45. Les objectifs du Millénaire pour le développement promettent un partenariat mondial pour le développement renforcé (Objectif 8). Lors de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement tenue en 2010, les chefs d'État et de gouvernement ont passé en revue les progrès réalisés, examen particulièrement pertinent après les déconvenues enregistrées dans de nombreux pays en raison de la crise économique mondiale de 2008-2009 et de la flambée des prix des aliments et de l'énergie qui l'a accompagnée et les engagements pris par la suite pour accroître l'aide publique au développement, rendre le système commercial mondial plus équitable, alléger la dette des pays les plus pauvres et assurer l'accès, à des prix abordables, aux médicaments essentiels et aux nouvelles technologies pour réaliser les autres objectifs du Millénaire.

46. L'aide publique au développement a atteint le niveau record de 129 milliards de dollars, mais reste en deçà des engagements. En 2010, l'aide fournie a été inférieure de 21 milliards de dollars à ce qu'elle aurait dû être selon les annonces faites au Sommet du G-8 tenu à Gleneagles en 2005. Seule une faible partie de ce décalage peut être imputée au fait que les revenus nationaux ont été inférieurs au niveau attendu du fait de la crise économique mondiale. Le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement créé par le Secrétaire général a proposé des moyens d'améliorer l'efficacité de l'aide publique au développement, notamment par des engagements pluriannuels pour l'assistance programmable selon des modalités entièrement alignées sur les stratégies nationales de développement pour une croissance partagée.

¹⁶ On trouvera l'état des ratifications de la Convention des Nations Unies contre la corruption à l'adresse <http://www.unodc.org/unodc/en/treaties/CAC/signatories.html>.

47. Le fait qu'il n'a pas été possible de faire aboutir un Cycle de Doha axé sur le développement constitue le manquement le plus important aux engagements visant à établir un système commercial plus équitable. Il est essentiel de sortir les négociations de l'impasse où elles se trouvent. Le Cycle de Doha n'a pas encore été mené à bien, mais la crise économique mondiale a fait ressortir l'importance du système commercial multilatéral : les gouvernements ont en effet été dissuadés d'avoir recours à des mesures protectionnistes du fait que celles-ci violeraient les règles convenues. Les mesures protectionnistes mises en place à la suite de la crise économique ont surtout affecté les exportations des PMA¹⁷, mais nombre d'entre elles ont été assez rapidement levées. Les graves risques qu'entraînerait l'impossibilité de faire aboutir rapidement le Cycle de Doha, notamment les incidences probables que cela aurait sur les objectifs du Millénaire pour le développement, ont été reconnus et exprimés. Il ressort des débats récents au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) que les membres restent attachés à la conclusion du Cycle de Doha conformément à son mandat. On s'accorde par ailleurs à reconnaître la nécessité d'adopter une nouvelle approche allant au-delà de la pratique habituelle; l'idée qui gagne du terrain serait, en mettant l'accent sur les besoins particuliers des PMA, d'obtenir des résultats rapides sur certaines questions, lesquels seraient présentés en décembre 2011 à la huitième Conférence ministérielle de l'OMC. L'ensemble de résultats devrait faire état de progrès en ce qui concerne la fourniture d'un plein accès aux marchés en franchise de droits et sans contingents pour les PMA. Mais pour que les pays en développement tirent profit de l'amélioration de leur accès aux marchés, l'initiative Aide pour le commerce doit continuer de soutenir le développement de leurs capacités de production et de leurs capacités commerciales pour parvenir à une croissance partagée. Face aux augmentations répétées des prix des aliments et à l'insécurité alimentaire, il convient de soutenir prioritairement l'augmentation de la productivité et des revenus des exploitants agricoles des pays en développement ainsi que leur accès aux marchés, y compris par une réduction accélérée des subventions à l'exportation et des subventions agricoles dont bénéficient les exploitants agricoles des pays développés.

48. L'amélioration des modalités de rééchelonnement et d'allègement de la dette est essentielle pour soutenir les efforts de développement des pays surendettés. Grâce à la reprise mondiale, le fardeau de la dette extérieure des pays en développement dans leur ensemble est tombé de 24 % de leur PIB en 2009 à 22 % en 2010. L'allègement substantiel de la dette des pays à faible revenu consenti dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et des initiatives multilatérales d'allègement de la dette a contribué à réduire sensiblement leur endettement. Toutefois, de nombreux pays à faible revenu et de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure courent un fort risque de surendettement : c'est le cas de 18 d'entre eux, dont certains sont déjà surendettés, tandis que les taux d'endettement public de beaucoup d'autres sont élevés. Des stratégies appropriées de gestion de la dette sont nécessaires au niveau national. Toutefois, l'instabilité des marchés mondiaux peut rapidement modifier la viabilité de la dette. Pour éviter que le surendettement devienne un obstacle aux efforts de développement, le cadre d'allègement et de restructuration de la dette doit être renforcé. Le cadre existant

¹⁷ Organisation des Nations Unies, « Le partenariat mondial pour le développement : Le moment d'agir », Rapport du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, 2011 (New York) (à paraître).

pour les pays pauvres (PPTE et Initiative d'allégement de la dette multilatérale) a officiellement pris fin, mais compte tenu du surendettement persistant, il faudrait envisager d'urgence de le prolonger et de le rendre accessible à tous les pays à bas revenu ayant des problèmes d'endettement, pendant que serait élaboré un cadre plus vaste pour la restructuration ordonnée de la dette souveraine des pays très endettés en général. C'est l'une des recommandations du sommet des objectifs du Millénaire pour le développement de 2010, mais il n'y a pas encore été donné suite.

49. Il faut redoubler d'efforts pour promouvoir l'utilisation de médicaments génériques de qualité peu coûteux, qui seraient fournis à bas prix ou même gratuitement aux pauvres. Actuellement, l'accès aux médicaments essentiels à un prix abordable reste précaire, leur disponibilité dans les établissements publics de santé n'étant que de 42 %. Cette disponibilité limitée oblige les patients à acheter leurs médicaments dans des établissements de santé privés, où leur disponibilité tend également à être limitée (64 %), mais où, lorsqu'ils sont disponibles, ces médicaments coûtent bien plus cher. En moyenne, dans les pays en développement, malgré diverses initiatives internationales visant à les fournir à moindre coût, les médicaments ont un prix médian 2,7 fois supérieur au prix de référence international dans le secteur public et 6,1 fois dans le secteur privé. Il en résulte que d'importants segments de la population de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire peuvent subir un appauvrissement du fait du coût élevé des médicaments, en particulier lorsqu'il s'agit de marques d'origine coûteuses. Il faut, par des mécanismes mondiaux, faciliter l'accès des pauvres à des médicaments bon marché. On pourrait, par exemple, stimuler l'innovation et augmenter la production de médicaments plus abordables en encourageant l'industrie pharmaceutique des pays en développement par des transferts de technologies et la coopération Sud-Sud, en faisant mieux connaître et utilisant davantage les flexibilités offertes en ce qui concerne la santé par les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et en améliorant la diffusion de renseignements sur les brevets pour faciliter leur utilisation ainsi que des initiatives telles que les communautés de brevets de médicaments.

50. Il faut élargir le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement pour y inclure l'accès à des prix abordables aux technologies nécessaires pour un développement durable. La mise au point de technologies appropriées dans les pays en développement et le transfert de technologie avancée provenant des économies développées sont essentiels pour le développement à long terme. D'importants progrès ont été réalisés dans le partage à l'échelle mondiale des technologies de l'information et des communications (TIC) et des technologies permettant de faire face aux changements climatiques et à leurs incidences, et notamment de réduire les risques de catastrophes. L'accès aux TIC a continué de se développer à l'échelle mondiale. Dans les pays en développement, le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile continue de croître de manière particulièrement rapide : il est passé de 17 % de la population en 2009 à 68 % en 2010. L'utilisation de l'Internet a également continué de se développer, mais accuse toujours un grand retard, en particulier dans les pays les moins avancés, notamment parce que les services TIC y restent d'un prix prohibitif pour la majorité de la population. Le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement met essentiellement l'accent sur les TIC. L'urgence de réagir aux changements climatiques et à l'insécurité alimentaire croissante suscite également des préoccupations quant aux possibilités d'accélérer les transferts de technologie pour atténuer les effets des changements climatiques et

s'y adapter ainsi que pour accroître les rendements agricoles et améliorer l'accès aux marchés pour les petits producteurs ruraux. Le nouveau Mécanisme de technologie pour les changements climatiques, qui deviendra opérationnel en 2012, constitue un point de départ pour l'élargissement urgent nécessaire de la coopération internationale. On considère généralement que le financement constitue un obstacle majeur à la mise au point et à l'adaptation de technologies vertes¹⁸. Par conséquent, pour que le Mécanisme fonctionne, il sera tout aussi important d'assurer la tenue des engagements internationaux relatifs au financement en matière de changements climatiques.

V. Action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015

51. La Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement a prié le Secrétaire général de faire dans ses rapports annuels les recommandations qu'il jugera utiles sur les mesures supplémentaires à prendre pour faire avancer l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015. On examinera dans la présente section les différentes orientations possibles de l'action à venir.

A. Pertinence du cadre des objectifs du Millénaire pour le développement

52. Les objectifs du Millénaire pour le développement resteront pertinents après 2015. C'est l'année fixée par la communauté internationale pour atteindre un certain nombre de cibles liées aux objectifs du Millénaire pour le développement, mais même si ces cibles devaient toutes être atteintes, des progrès resteraient nécessaires pour réaliser les objectifs. L'une des cibles fixées pour 2015 est de réduire de moitié l'extrême pauvreté, mais l'objectif 1 est d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim. On peut établir des distinctions similaires pour plusieurs autres objectifs.

53. Comme le montre le présent rapport, d'importants progrès ont été accomplis vers la réalisation des objectifs de développement humain depuis la Déclaration du Millénaire de 2000. La plupart des observateurs s'accordent à estimer que le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement a contribué à sensibiliser davantage la communauté mondiale à la pauvreté et à capter l'attention des décideurs et du public. Le fait que ce cadre a pu attirer l'attention des politiques et les inciter à l'action a constitué l'une des clefs de son succès. Relativement faciles à faire connaître, les objectifs du Millénaire ont suscité un soutien sans précédent de la part des gouvernements, de la société civile, des syndicats, des fondations et du monde universitaire. Ils ont permis de rassembler la communauté du développement autour d'un ensemble commun de buts. Aujourd'hui, les objectifs du Millénaire sont au cœur des stratégies nationales de nombreux pays en développement et fournissent un cadre pour le soutien des donateurs. Le cadre de suivi incorporé dans la structure des objectifs du Millénaire, qui relie ces derniers à des cibles concrètes et des

¹⁸ *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde 2011 : la grande transformation technologique pour une économie verte* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.11.II.C.1).

indicateurs bien identifiés, a également contribué à développer la responsabilisation et à améliorer la gouvernance.

54. Cependant, ces points forts n'ont pas garanti un progrès suffisant sur tous les fronts, tandis que les inégalités entre pays et à l'intérieur des pays persistent. Le cadre a sans doute contribué à renforcer le partenariat mondial pour le développement (objectif 8), mais il subsiste d'importantes lacunes s'agissant de la concrétisation des engagements internationaux de soutien à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. De ce fait, l'examen d'un nouveau programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015 doit commencer par une analyse approfondie, de grande ampleur et sans exclusion du programme actuel et de l'approche qui le sous-tend ainsi que par une évaluation de ce qui a fonctionné et de ce qui n'a pas fonctionné. Un tel examen devra s'inscrire dans le contexte des défis à venir du développement mondial.

55. Les valeurs et principes avalisés par les dirigeants mondiaux dans la Déclaration du Millénaire conservent leur pertinence. La Déclaration reconnaît l'interdépendance croissante des nations et des peuples du monde et la nécessité d'établir au XXI^e siècle un cadre pour étayer une mondialisation sans exclusion et équitable, fondée sur les six valeurs fondamentales suivantes : i) les libertés individuelles pour une gouvernance démocratique et participative; ii) l'égalité entre les nations et les personnes; iii) la solidarité pour gérer les défis mondiaux en se fondant sur l'équité et la justice sociale; iv) la tolérance à l'égard de la diversité des croyances, des cultures et des langues; v) le respect de la nature pour un développement durable; et vi) le partage des responsabilités en ce qui concerne la gestion, à l'échelle mondiale, du développement économique et social. Pour traduire ces valeurs en actions concrètes, la Déclaration du Millénaire a identifié six grands objectifs : paix, sécurité et désarmement; développement et élimination de la pauvreté; protection de l'environnement; droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance; protection des groupes vulnérables; prise en compte des besoins spéciaux de l'Afrique et nécessité de renforcer l'Organisation des Nations Unies. Les objectifs du Millénaire pour le développement s'inspirent certes de la Déclaration du Millénaire, mais de toute évidence ne lui sont pas identiques. En considérant les éléments d'une action en faveur du développement au-delà de 2015, la communauté mondiale pourra, comme point de départ, reconsidérer les valeurs et principes de la Déclaration du Millénaire pour renouveler sa vision du développement mondial à la lumière des défis actuels.

B. Défis déterminants de la nouvelle action en faveur du développement

56. Les objectifs de développement durable doivent rester la préoccupation centrale. On ne s'attend pas à ce que tous les objectifs du Millénaire pour le développement soient réalisés d'ici à 2015, mais, même si c'était le cas, il faudrait encore bien davantage de progrès pour parvenir à des niveaux supérieurs de développement durable au-delà de 2015 (par exemple, éliminer la pauvreté au lieu de la réduire de moitié, comme le prévoient les objectifs du Millénaire). Le débat pourrait être axé sur la question de savoir s'il faut élargir les objectifs ou en accélérer la réalisation et dans quel sens (par exemple, faut-il mettre davantage l'accent sur la qualité et les chiffres absolus que sur les pourcentages et mettre aussi

l'accent sur les questions soulevées plus loin?) et s'il convient de modifier le système de suivi des progrès et du respect des engagements.

57. Le monde a changé depuis 2000. La crise économique et financière récente a fait apparaître au grand jour les interdépendances complexes de l'économie mondiale et les carences de la gouvernance économique mondiale pour ce qui est d'assurer un environnement porteur pour le développement et de préserver la stabilité financière et économique mondiale. Même les pays les mieux gérés ont été affectés de manière négative par des événements et des décisions dont ils n'ont pas le contrôle. Les gouvernements ont constitué des groupements mondiaux et régionaux officiels et spéciaux pour promouvoir la coopération. Les nouvelles puissances économiques issues des pays en développement ont pris de l'importance, non seulement en devenant les moteurs de la reprise qui a suivi la récession mondiale, mais aussi en tant qu'acteurs de la gouvernance économique mondiale et de la coopération en faveur du développement. Les crises alimentaire et énergétique récentes ont fait apparaître à la fois des changements structurels de l'offre et de la demande et une « financialisation » accrue des marchés des produits de base. Le monde est devenu bien plus conscient des obstacles environnementaux croissants à la réalisation cohérente des objectifs de développement économique et social.

58. Il est possible de relever ces défis en concrétisant davantage les six valeurs fondamentales de la Déclaration du Millénaire, comme il est indiqué plus loin. On n'a pas suffisamment mis l'accent sur plusieurs valeurs et objectifs fondamentaux de la Déclaration dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : le traitement des inégalités (« égalité »), le respect de l'environnement, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'accès durable à l'énergie (« respect de la nature »), les pressions démographiques (« solidarité »), les droits de l'homme et la bonne gouvernance (« libertés » et « tolérance ») et la paix, la sécurité et le développement mondial durable (« partage des responsabilités »).

Égalité

59. La réduction des inégalités entre les sexes, les lieux, les groupes ethniques et les groupes de revenus doit être l'une des préoccupations centrales de tout programme de développement partagé. Le cadre de développement de l'après-2015 devra envisager de mettre en place des mécanismes efficaces pour réduire le chômage des jeunes ainsi que les inégalités des revenus, des chances et des résultats en ce qui concerne tous les aspects du développement humain, notamment des mesures bien ciblées portant sur les causes de ces disparités. Il restera essentiel de faciliter une croissance économique plus rapide et mieux équilibrée en particulier dans les pays à faible revenu, mais ce ne sera pas suffisant pour faire face aux difficultés des pays à croissance rapide, dont d'importants segments de la population (y compris des travailleurs) vivent dans la pauvreté.

Respecter la nature tout en assurant la sécurité alimentaire et énergétique

60. S'attaquer aux questions de changements climatiques, de dégradation des terres et de désertification est le seul moyen d'assurer que la réduction de la pauvreté et l'amélioration du développement humain soient durables. S'attaquer à ces problèmes environnementaux dans le cadre d'une mondialisation plus verte et plus équitable pourrait devenir par nécessité la préoccupation dominante de la

nouvelle action en faveur du développement. Celle-ci devra veiller à ce que les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable soient prises en compte de manière globale, équilibrée et cohérente. Certains pays s'engagent d'ores et déjà dans des stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, notamment par de meilleurs mécanismes pour réduire au minimum les effets des catastrophes naturelles et enrayer la dégradation des terres. Mais ces stratégies ne sont pas toujours en phase avec le développement humain. En outre, les actions prévues ne semblent rien ajouter aux objectifs mondiaux pour éviter les risques potentiellement catastrophiques du dépassement de certains seuils environnementaux¹⁸. Les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces phénomènes peuvent et doivent viser à produire des avantages multiples, dont la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la viabilité écologique.

61. Accès durable à l'énergie. L'absence d'accès à une énergie propre, abordable et fiable entrave le développement humain, social et économique et constitue un obstacle majeur à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les services énergétiques ont un effet profond sur la productivité, la santé, l'enseignement, les changements climatiques, la sécurité alimentaire et la sécurité de l'approvisionnement en eau ainsi que les services de communications. Pourtant, 1,4 milliard de personnes n'ont pas accès à une énergie moderne, tandis que 3 milliards de personnes dépendent de la « biomasse traditionnelle » et du charbon comme source principale de combustible. La nouvelle initiative « Énergie durable pour tous » s'est fixée trois objectifs principaux à l'horizon 2030 : i) l'accès universel à des services énergétiques modernes; ii) une réduction de 40 % de l'intensité énergétique mondiale; et iii) une augmentation de 30 % de l'utilisation des énergies renouvelables dans le monde. L'Assemblée générale a désigné 2012 comme l'« Année internationale de l'énergie durable pour tous »¹⁹.

62. Sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le désintérêt considérable pour le développement agricole et rural a eu pour effet qu'au cours des dernières années l'offre mondiale d'aliments n'a pas progressé au même rythme que la demande, cette offre étant de plus en plus sujette aux effets déstabilisants des chocs environnementaux et climatiques. Pour nourrir une population mondiale croissante, la production alimentaire devra augmenter de 70 % d'ici à 2050. Dans les pays en développement, elle devra doubler. L'amélioration de l'accès aux terres, de l'infrastructure agricole, des intrants et des outils de gestion des risques est essentielle pour accroître la production alimentaire et augmenter la capacité d'adaptation et de production, s'agissant en particulier des petits exploitants agricoles. Elle permettra aussi d'accélérer la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois plus décents. Des efforts particuliers seront nécessaires pour encourager la mise au point et l'introduction de technologies appropriées permettant à une agriculture durable d'éviter que l'augmentation de la production alimentaire n'aille au-delà des limites naturelles.

Solidarité

63. Les pressions démographiques continueront de remettre en cause le développement à divers égards. Les pays dont le taux de croissance démographique est élevé ont un nombre d'enfants et de jeunes qui croît rapidement et doivent

¹⁹ Voir résolution 65/151 de l'Assemblée générale.

souvent faire face à une demande insoutenable de services publics et à des pressions sur le marché de l'emploi. Les pays à fertilité déclinante et longévité croissante ont des populations vieillissantes, ce qui a des incidences sur la durabilité de la croissance, la viabilité des systèmes de retraite et la garantie de conditions de vie décentes pour les personnes âgées. L'augmentation des mouvements migratoires internationaux et des déplacements engendrés par les catastrophes naturelles et les conflits politiques peut nécessiter de nouveaux mécanismes de protection des droits de l'homme et de satisfaction des besoins en matière de développement. La poursuite rapide de l'urbanisation pose des problèmes propres qui affectent aussi d'autres aspects. La hausse du chômage/sous-emploi et du travail informel pose également de nouveaux défis pour le développement économique et humain.

Liberté et tolérance

64. La protection et la promotion des droits de l'homme concernent tous les aspects du développement et occupent par conséquent une place centrale dans les principes et valeurs fondamentaux de la Déclaration du Millénaire. Dans les débats sur l'action à mener après 2015, il convient de prendre dûment en considération la poursuite de la concrétisation des droits de l'homme pour parvenir au développement, par exemple au moyen de politiques et d'une législation de l'emploi et de mesures de protection des minorités et des groupes vulnérables de la population. Il convient de souligner le rôle essentiel des principes d'égalité, de non-discrimination, de participation et de responsabilisation pour une gouvernance efficace et l'obtention, en matière de développement, de résultats plus durables et équitables.

Partage des responsabilités

65. Un environnement mondial porteur durable est essentiel pour le développement. On peut considérer qu'un climat stable, la diversité biologique, un système financier international stable, un système commercial multilatéral équitable, l'accès au savoir et aux technologies pour faire face aux défis du développement ainsi que l'accès à une protection sociale sont autant de « biens publics mondiaux », qui font tous partie de l'environnement mondial. Il faut par conséquent considérer qu'ils font partie intégrante du débat sur la nouvelle action en faveur du développement au-delà de 2015 et la redéfinition de l'objectif 8 du Millénaire pour le développement (le partenariat mondial pour le développement).

66. La paix et la sécurité sont tout aussi essentielles. L'insécurité est devenue un défi majeur au développement de notre époque; 1,5 milliard de personnes vivent dans des régions en situation de fragilité ou de conflit ou affectées par une violence criminelle organisée à grande échelle. La criminalité transnationale organisée et les réseaux mondiaux de trafic ont un impact majeur sur l'état de droit et le développement, les affaires et la finance et la sécurité humaine. Dans de nombreux pays, les inégalités croissantes, les différends portant sur les ressources naturelles et les attentes déçues de la jeunesse deviennent des sources majeures de conflit. Il serait essentiel d'appliquer un programme intégré soulignant les liens entre la sécurité, la gouvernance et le développement pour traiter efficacement dans le cadre de développement de l'après-2015 ces problèmes qui sont liés.

C. Consultations pour une action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015

67. Dans les années à venir, les débats de différentes instances de l'Organisation des Nations Unies permettront aux États Membres et autres parties prenantes concernées d'effectuer leurs propres évaluations de la manière dont les objectifs du Millénaire pour le développement devraient être revus et repensés.

68. Le cadre de développement de l'après-2015 sera probablement d'autant plus efficace qu'il sera le résultat d'un processus transparent, ouvert et sans exclusion auquel participeront de multiples parties prenantes. L'utilisation des mécanismes et processus mondiaux, régionaux et nationaux existants est un moyen d'assurer que ces débats bénéficient de la vaste diversité d'enseignements et d'expériences des différentes parties prenantes.

69. Plusieurs réunions formelles et informelles sont prévues dans la période précédant 2015. En dehors de faire l'inventaire des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ces réunions pourraient discuter de certains éléments du cadre de l'après-2015. Cela s'applique en particulier à la réunion annuelle de l'Assemblée générale sur le développement²⁰. Les réunions futures pourraient s'inspirer de la 98^e réunion plénière de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, tenue le 14 juin 2011, qui a été en partie consacrée à un débat portant sur le cadre de développement de l'après-2015.

70. Le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires ont été les premiers à assurer le suivi de plusieurs conférences et sommets importants des Nations Unies. Aussi sont-ils bien placés pour servir d'instances de débat intergouvernemental sur le cadre de l'après-2015. À cet égard, le Forum biennal pour la coopération en matière de développement offre un cadre de débats entre parties prenantes multiples sur les tendances de la coopération pour le développement. Les trois prochains examens ministériels annuels mettront également en lumière d'importantes questions transversales et nouvelles du nouveau programme d'action des Nations Unies en faveur du développement. Dans le cadre des exposés nationaux facultatifs qui y seront présentés, les États Membres auront l'occasion d'échanger expériences et enseignements.

71. L'ONU peut contribuer au maintien des relations avec les acteurs principaux du développement en s'appuyant sur des mécanismes bien établis de communication, comme la Campagne du Millénaire et le Groupe de mobilisation pour les objectifs du Millénaire pour le développement du Secrétaire général. Les travaux du Pacte mondial, y compris le Sommet des dirigeants sur le Pacte mondial, offrent une autre occasion d'encourager la participation du secteur privé.

72. Une série de manifestations internationales importantes programmées d'ici à 2015 pourraient contribuer à l'élaboration du cadre de l'après-2015. La prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable (« Rio +20 ») et la Conférence internationale sur la nutrition (ICN +20) offrent d'importantes occasions de repenser le développement durable en reliant les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Les États Membres ont par ailleurs demandé au Président de l'Assemblée générale d'organiser en 2013, pendant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, une réunion spéciale pour le suivi des efforts déployés en vue

²⁰ Voir résolution 60/265 de l'Assemblée générale, par. 56.

de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La question des mesures à prendre pour faire avancer au-delà de 2015 l'action des Nations Unies en faveur du développement pourra également être discutée à cette occasion.
